

NETGEM SA

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites
existantes ou à émettre

ACEFI CL

MAZARS

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

ACEFI CL

21, RUE DU GENERAL FOY- 75008 PARIS

TEL : +33 (0) 1 47 27 17 37 - FAX : +33 (0) 1 47 27 59 53

SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153

NETGEM SA

Siège Social : 103 rue de Grenelle - CS 10841 - 75345 Paris Cedex 07
Société Anonyme au capital de 6.144.211,80 €
N° Siren : 408 024 578

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2021
(Vingt-et-unième résolution)

NETGEM SA

*Rapport des commissaires
aux comptes sur
l'autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes
ou à émettre*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

A l'assemblée générale de la société NETGEM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des mandataires sociaux pouvant bénéficier de telles attributions en vertu de la loi ou de certains d'entre eux, qu'ils appartiennent à la société ou à des sociétés qui sont liées à celle-ci au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1.300.000, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'attribution gratuite d'actions s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital social de 260.000 € fixé à la vingt-troisième résolution de la présente assemblée.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement

NETGEM SA

*Rapport des commissaires
aux comptes sur
l'autorisation d'attribution
d'actions gratuites existantes
ou à émettre*

Fait à Paris et Courbevoie, le 27 avril 2021

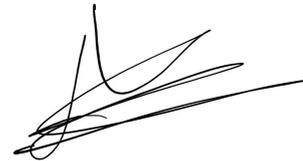
Les commissaires aux comptes

M A Z A R S

Marc Biasibetti



Julien Madile



A C E F I C L

Matthieu Mortkowitch

DocuSigned by:

C95FE8A18D004BF...